

## Instructions

Si le demandeur n'est pas d'accord avec la réponse de Metrolinx à sa demande de permis d'aménagement de corridor, il peut demander à rencontrer Metrolinx pour examiner ses préoccupations et obtenir des éclaircissements sur la réponse de Metrolinx. Selon le résultat de la ou des réunions, le promoteur peut poursuivre le processus d'examen des réponses de Metrolinx s'il répond à un ou plusieurs des critères d'admissibilité décrits à la section D du présent formulaire.

Pour lancer le processus d'examen de la réponse de Metrolinx, le promoteur doit remplir et soumettre ce formulaire de demande dans les 30 jours ouvrables suivant la réception de la réponse de Metrolinx. Dès réception, le formulaire soumis et les pièces justificatives seront examinés et évalués. Le processus d'examen complet devrait prendre entre 20 et 45 jours ouvrables, ou plus longtemps en raison de la complexité du projet, si Metrolinx le demande et si le demandeur l'accepte.

Voir la section E ci-dessous pour les instructions relatives aux pièces justificatives.

**Pour de plus amples renseignements, voir la section 3.2 de des lignes directrices de Metrolinx sur les services publics et les routes pour les projets de transport en commun prioritaires.**

## À l'usage de Metrolinx

Numéro de demande :	Numéro de permis (si différent) :
Date de réception du formulaire de demande :	Date de réception de la demande d'examen d'une réponse de Metrolinx :

### A remplir par le demandeur

#### A. Demandeur

**Le demandeur est :**     Propriétaire ou     Agent autorisé du propriétaire

Nom de famille	Prénom	Société ou partenariat
Adresse de la rue	Numéro d'unité	Lot/con
Municipalité	Province	Code postal
Numéro de téléphone	Numéro de cellulaire	Courriel

#### B. Propriétaire (si différent du demandeur)

Nom de famille	Prénom	Société ou partenariat
Adresse de la rue	Numéro d'unité	Lot/con
Municipalité	Province	Code postal
Numéro de téléphone	Numéro de cellulaire	Courriel

**C. Project**

Nom du projet :

Adresse du projet :

**D. Critères de révision**

Sélectionnez un ou plusieurs des motifs d'examen autorisés suivants :

- A. Non-décision : Une réponse de Metrolinx n'a pas été fournie dans les 30 jours ouvrables suivant la soumission d'une demande complète pour les demandes relatives aux infrastructures de services publics, et dans les 60 jours ouvrables suivant la soumission d'une demande complète pour les demandes relatives aux routes.
- B. Erreur dans l'application de l'autorité statutaire : Le demandeur peut démontrer que la réponse de Metrolinx ne relevait pas de la compétence de Metrolinx en vertu de la LCRTC de 2020.  
Expliquez pourquoi :
- C. Déraisonnable : Le demandeur peut démontrer que la réponse de Metrolinx était manifestement déraisonnable compte tenu des documents soumis et de la ou des raisons de la décision.  
Expliquez pourquoi :

**E. Joignez les documents justificatifs**

La documentation à l'appui ne doit pas inclure de nouveaux documents techniques, car tout nouveau document devra passer par le processus d'examen technique de Metrolinx. Les documents à l'appui doivent être des documents soumis annotés ou la réponse de Metrolinx qui démontrent pourquoi le demandeur croit que Metrolinx a commis une erreur dans l'application de l'autorité statutaire ou pourquoi la réponse de Metrolinx est manifestement déraisonnable. Les documents justificatifs peuvent inclure des notes de service ou des examens par des tiers.